



PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des questions écrites au feuillet de l'Assemblée nationale du 4 février dernier, par le député de la circonscription de Jean-Lesage, concernant l'action 22 du plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

La réponse écrite du 29 novembre dernier faisait état de l'ensemble des mesures et des actions déjà mis en place par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Le député de la circonscription de Jean-Lesage demande maintenant s'il est possible de lui indiquer l'échéancier précis des travaux en cours visant l'encadrement de la valorisation énergétique, incluant notamment les possibles consultations ciblées.

À ce stade de la démarche, il est prématuré d'annoncer un échéancier. Le Ministère poursuit actuellement ses travaux de collecte d'information et d'analyses. Des critères comme le bilan des émissions de GES ou tout autre impact environnemental doivent également être pris en considération pour la reconnaissance d'une activité de valorisation énergétique. Je tiens à rassurer le collègue que lorsque le moment sera venu, le Ministère collaborera avec l'ensemble des parties prenantes concernées par ce chantier.

Ainsi, en plus des consultations publiques intégrées dans le processus réglementaire, des préconsultations ciblées en amont seront envisagées. En ce sens, nous allons considérer la recommandation d'intégrer les organismes actifs dans Limoilou dans la démarche.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,



Benoit Charette